



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt trois, le douze décembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 21  
Pouvoirs : 7  
Absent : 1

Date de la convocation : 6 décembre  
2023

**PRÉSENTS:** MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, BEUGIN Valérie, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, DUFFAULT Laurent, GAUTHIER Guillaume, GABIGNON Christophe, BARREAULT Mireille, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, PIAULET Christine, SULLI Bruno, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**

DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD  
LARDON Jean-Yves représenté par D CHALLOT  
VERDUZIER Kevin représenté par Y MUSCAT  
GOHIER Monique représentée par L BARBOTTIN  
MASSONNEAU Bruno représenté par C PIAULET  
ROBIN Nadia représentée par B SULLI  
DEBIAIS Viviane représentée par F ROYER

**ABSENT :** VERDUZIER Jean-Bernard

**Secrétaire de séance :** Dominique CHALLOT

### DELIBÉRATION N°160

Rapporteur : Dominique CHALLOT

### OBJET : TARIFS MUNICIPAUX A COMPTER DU 1ER JANVIER 2024

Il est proposé aux membres du conseil municipal de voter les tarifs municipaux 2024 avec les modifications suivantes:

**- Location et prêt de matériel divers :**

- suppression de la location du barnum aux associations et aux acteurs économiques

**- Services techniques - intervention :**

- augmentation du prix horaire de l'intervention au service des collectivités locales

**- Foire aux boudins :**

- augmentation de l'ensemble des tarifs de la foire aux boudins

**- Marché de Noël :**

- augmentation du tarif des grilles beaubourg

**- Forains occasionnels lors de manifestations communales :**

- suppression du tarif forfaitaire

**- Locations de salles :**

- augmentation de tarifs de location de salles
- baisse du tarif du forfait cantine pour les associations de Naintré
- suppression de la gratuité de la salle des fêtes et du Riveau pour les réunions des associations de Naintré (hors assemblée générale)

Il est rappelé que les autres tarifs municipaux sont votés en année scolaire.

\*\*\*

VU l'avis du bureau municipal du 28 novembre 2023,  
Considérant le tableau présenté,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve** les tarifs des services municipaux conformément au tableau annexé à la présente;
- décide** de leur entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2024;
- charge M le Maire** de leur application.

**VOTE**

22 voix "Pour"  
6 voix "Contre"

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,  
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet  
acte,

le

14 DEC. 2023

